



GROUPE LEADER PAYS

23 octobre 09, Lormont

Relevé de décisions

Participants :

Sara Boyrie et Claire Rouchaléou GAL Pays Adour Landes Océanes, Lucie Delmas GAL Pays Vallée du Lot, Séverine Fleith GAL Pays Bassin d'Arcachon-Val de Leyre, Anne-Sophie Gillion PQA, Cécile Menu GAL Périgord Vert, Lionel Petit GAL Pays Adour Chalosse Tursan, Sophie Rocq et Carine Morandière GAL Estuaire de la Gironde, Xavier Steffan PQA, Emmanuelle Yohana, GAL Montagne Basque, Céline Lalande GAL Pays Coeur entre deux mers, Murielle Drouillac, GAL Pays du Grand Bergeracois, Sara Vidal, GAL Oloron Sainte Marie.

Excusés :

Patrice Chiesa GAL Pays d'Albret, Juliette Brouat GAL Landes de Gascogne, Aurélie Hocheux PQA Youenn Huon GAL Pays du Grand Bergeracois, Marina Salacroup GAL Pays de la Vallée du Lot, Valérie Vallès ATD 24,

EVALUATION LEADER

Eléments à retenir

1/ Règlements européens, nationaux et régionaux existants, concernant l'évaluation de l'axe4 Leader

« Le programme de développement rural (PDRH) doit inclure conformément au Règlement de R1698/2005 une évaluation ex ante. Dans son article 85, le règlement précise que l'évaluation ex ante représente le point de départ pour l'évaluation *in itinere* dans le Cadre Commun de Suivi et d'Évaluation (CCSE), constituant la base pour un suivi efficace et les évaluations à mi-parcours et ex-post, en s'assurant de l'existence d'objectifs explicites et quantifiés et d'indicateurs appropriés reflétant les objectifs stratégiques et opérationnels du programme ». (page 5 PDRH)

Extraits complémentaires des règlements nationaux et régionaux :

› Appel à projet Leader, Septembre 2008 (page 18) :

« En terme de suivi, il s'agira de préciser les actions et outils envisagés pour le suivi (indicateurs de réalisation, rendus (oraux et/ou écrits) auprès des partenaires, lien avec le Comité de suivi du développement rural ...).

Les modalités prévues par le GAL en matière d'évaluation (mi-parcours et/ou évaluation finale) doivent être précisées. L'évaluation permettra notamment de répondre aux questions : les objectifs ont-ils été atteints ? Quelles ont été les articulations (synergies / antagonismes) effectivement observées tant entre les différentes actions du programme Leader qu'avec les actions des autres politiques publiques concernant le territoire ? Comment faire mieux, compte tenu des moyens disponibles ?

Eventuellement, des indicateurs de résultats ou d'impact et leurs sources (en complément des indicateurs de réalisation des fiches dispositions) seront prévus. »

> *DRDR version du 28 octobre 2008 (page 289) :*

«Trois types d'action permettront de promouvoir l'égalité des chances de manière générale : l'évaluation : les évaluations in itinere, à mi parcours et ex-post, s'attacheront à dresser un bilan des actions entreprises au regard du principe de l'égalité » des chances. Sur la base des conclusions rendues, des actions correctrices pourront être entreprises ».

> *Guide de gestion Leader, septembre 09 (Page 15) :*

« L'évaluation : des actions du GAL, une évaluation peut être conduite à mi-parcours afin de réorienter la stratégie de développement, et une évaluation en fin de programme pour vérifier si les résultats obtenus correspondent à ceux qui étaient attendus. Cette évaluation peut être régionale ou nationale. »

> Au-delà de ces aspects réglementaires, évaluer l'axe4 Leader, « **c'est analyser les résultats et l'impact particulier d'un programme à certains stades de son déroulement** ».

Ce processus d'évaluation inclut trois temps :

- l'évaluation ex-ante qui permet d'apprécier la stratégie mise en œuvre au regard des objectifs poursuivis et de préciser les impacts que l'on peut attendre ;
- l'évaluation à mi-parcours qui a pour objectif de dresser un bilan d'étape du programme au mi-temps de sa réalisation, et ainsi, si besoin est, d'infléchir l'action menée et de la recentrer pour gagner en efficacité et en efficience ;
- l'évaluation ex-post qui permet de disposer d'une analyse de l'ensemble de la programmation 2007-2013 après son achèvement soit avant fin 2015.

En outre, le processus d'évaluation au fil de l'eau du PDRH comprend une analyse annuelle des indicateurs de moyens et de réalisation qui figureront dans le rapport d'exécution.

2/ Retour des territoires Leader aquitains et des réseaux ruraux régionaux sur l'évaluation (modalités de travail et attentes) :

> **Eviter que l'évaluation de l'axe4 Leader ne soit limitée à un rapport d'exécution annuel (obligatoire dans les conventions de gestion).**

> **Réfléchir sur l'évaluation pré-suppose que l'on ait déterminé ce que l'on souhaitait évaluer** : le mode de gouvernance, l'animation, la relation avec l'autorité de gestion, les projets, la consommation etc.

Retour de pratiques des réseaux ruraux régionaux (Novembre 2009)

En Auvergne (Réseau rural animé par l'Agence régionale des Territoires d'Auvergne)

certaines GAL ont défini (avec l'aide de stagiaires ou de Bureaux d'études) une méthodologie d'évaluation et des critères afin d'effectuer une évaluation en continu. Volonté d'étendre cette démarche aux autres GAL.

Objectif : une évaluation commune réalisée en fin de programme sur la base de ces auto-évaluations

En Limousin (Réseau rural animé par le Conseil régional)

travail engagé entre DRAAF et région pour homogénéiser les critères des GAL et intégrer cette évaluation dans celle des contrats avec les territoires.

En Picardie (Réseau rural animé par la DRAAF)

L'évaluation Leader est intégrée dans l'évaluation des CPER. Concernant l'évaluation Leader, une petite synthèse d'éléments méthodologiques a déjà été effectuée sur la base des éléments piochés dans l'évaluation Leader+ et autres sources. Ils ont également ressorti une liste de questions évaluatives déclinées autour des 7 spécificités Leader.

3/ Les GAL présents s'accordent sur plusieurs points :

. **Intérêt pour la construction d'un tronc commun de questions évaluatives** permettant une auto-évaluation en continu au sein de leur GAL et facilitant ainsi une évaluation finale commune.

Cette démarche implique d'associer les services référents (DRAAF, SGAR et CRA) afin de permettre une appropriation de cette réflexion par l'ensemble des acteurs.

. **Intérêt pour une évaluation finale commune aux GAL** avec appel à prestataire extérieur et appui le cas échéant de PQA. Parmi les objectifs possibles : améliorer l'articulation des démarches Pays et de cet axe4 Leader, analyser la cohérence des actions menées dans le cadre de Leader avec les priorités régionales en matière de développement rural, mesurer la valeur ajoutée de l'axe4 Leader au projet territorial etc et de façon prégnante faciliter la mise en oeuvre de la prochaine préparation des fonds européens et identifier les champs et conditions de transfert des acquis de Leader.

. **Intérêt pour une évaluation intermédiaire propre à chaque GAL** et réalisée en interne ou externe par chaque GAL.

Pour répondre à ces demandes, PQA propose à ce stade aux GAL qui le souhaitent, la co-construction d'un « tableau de bord commun de questions évaluatives » dans le cadre des évaluations de l'axe4 LEADER.

Partant de l'existant Leader+, il intègre les 7 « questions évaluatives » déjà recensées sous Leader+.

A charge pour chaque territoire Leader : de compléter, d'enrichir, de réagir sur cette proposition de trame, d'ici au 1er décembre 09 ;

A charge pour PQA : de consolider ce tableau qui servira de support de travail à la réunion du 8 décembre consacrée notamment à l'évaluation.

Vous retrouverez ce tableau de bord des questions évaluatives » en pièce jointe.

COMMUNICATION LEADER

Eléments à retenir

> La pose d'une plaque Leader est obligatoire dans les bureaux des GAL. Afin de simplifier la commande de ces plaques pour les 14 territoires Leader, **PQA propose le principe de prendre en charge l'achat des plaques, dans le cadre du Réseau rural Aquitain.**

> **Certains animateurs GAL expriment leur difficulté à communiquer en interne.**

Pour palier à cela, le GAL Bassin d'Arcachon Val de Leyre a pour objectif de diffuser une newsletter mensuelle des projets programmés à destination des élus et ce, également après chaque Comité de programmation. Le GAL Montagne Basque effectue des Conférences de presse après les Comités de programmation. Il a également établi avec l'appui d'un prestataire WebTV, un trombinoscope des membres du Comité de Programmation.

Paroles des GAL présents :

- « Imaginer une communication dynamique qui peut évoluer à moindre frais »

Ex : intégrer dans le site du Pays une rubrique « fonds européens » relative au FEADER, établir a minima des cartes de visite des animateurs Leader avec leurs missions, des fiches d'information sur l'axe4 Leader à destination des porteurs de projet et/ou des plaquettes grand public pour diffusion dans les mairies.

- « Proposer un formulaire de manifestation d'intérêt aux porteurs de projet potentiels; Le formulaire arrive directement sur la boîte mail de l'animateur Leader, qui le traite directement »

Vous trouverez en annexes les fiches programmées en GAL Bassin d'Arcachon-Val de Leyre, Montagne Basque et Vallée du Lot relatives à leurs actions de communication sur l'axe4 Leader.

Pour répondre aux différentes demandes, PQA propose, pour les GAL qui le souhaitent :

- la réalisation d'une commande groupée de visuels Leader type kakémonos.
- la mise en ligne sur le site de PQA, des sites des territoires Leader aquitains.

ANIMATION LEADER

Eléments à retenir

Vous retrouverez des informations sur les modalités d'animation du Comité de programmation du GAL Vallée du Lot en annexe 3.

Cette partie n'a pas pu être traitée le 23 octobre 09. En conséquence, nous vous proposons d'aborder cette thématique lors du prochain groupe Leader, prévue le 8 décembre 09.

Dès maintenant, prenez date pour le

Prochain Groupe Leader

le mardi 8 décembre 2009

entre 10 h et 16 h 30

- Dans une salle qui sera située près de la gare St Jean à Bordeaux -

Annexes :

Annexe 1 : Plan de communication et programme d'actions du GAL Pays Bassin d'Arcachon-Val de Leyre, programmée lors du Comité de programmation du 22 octobre 09, Marcheprime.

Annexe 2 : Fiche Communication programmée en GAL Vallée du Lot, lors du Comité de Programmation du 14 septembre 09.

Annexe 3 - Zoom sur le comité de programmation de la Vallée du Lot et ses modalités de travail, Montflanquin, le 14 septembre 2009

Annexe 1 : Plan de communication et programme d'actions 2009-2010 du GAL Pays Bassin d'Arcachon-Val de Leyre



SYNTHESE

La communication est un gage de réussite important du programme Leader sur le territoire, compte tenu de sa nouveauté.

Une enveloppe financière dédiée a été réservée dans la maquette financière (45 K€) et une instance de réflexion a été créée, pour élaborer un plan de communication global sur toute la durée du programme Leader.

Le programme d'actions 2009-2010 propose d'utiliser, d'une part, des outils de communication existants au sein des collectivités (magazines, sites web), et de créer, d'autre part, de nouveaux outils adaptés (outils d'accroche : affiches, plaquettes, kakémonos et outil méthodologique : guide du porteur de projets), pour un coût prévisionnel de 7 200 € HT, dont 1 440 € restant à la charge du Pays.

Pourquoi un plan de communication pour le programme LEADER ? :

C'est la première fois que le territoire bénéficie de ce type de fonds européens, il n'y a donc pas de pratiques antérieures.

Le territoire a des objectifs annuels de consommation de l'enveloppe Leader allouée, sous peine de révision à la baisse.

Le plan de communication, qui permet de définir et de mettre en œuvre des outils de communication cohérents et adaptés sur toute la durée de vie du programme, a pour objectif d'informer de l'existence du programme et de ses modalités de mobilisation, afin que les acteurs du territoire puissent pleinement en bénéficier. Il sert également au pilotage du programme (mobilisation sur des axes du programme peu investis, par exemple).

Comment ?

-une enveloppe financière dédiée a été prévue au sein du poste animation/fonctionnement du programme, pour un montant de 45 000 € pour toute la durée de vie du programme.

-un groupe de travail technique a été désigné pour l'élaborer et le proposer aux instances décisionnaires. Il comprend des membres désignés du Comité de programmation, des représentants techniques de chacune des 3 structures intercommunales et du Pays.

Quand ?

3 temps forts :

Au démarrage du programme (2009-2010) : pour informer de l'existence du programme et de son effet de levier financier.

Au cours du programme (2010-2012) : pour valoriser des « opérations pilotes » et mobiliser sur les actions du programme qui prennent du retard.

A l'achèvement du programme (2013-2015) : pour attester de ce qui a été fait et prolonger les dynamiques enclenchées.

Le programme d'actions 2009-2010

ACTIONS PRECONISEES

Articles pédagogiques au sein de la presse municipale et intercommunale existante
Pages d'information au sein des sites web existants des collectivités (téléchargement du guide)
Newsletter sur les projets déposés et les décisions du CP destinée aux élus des territoires
Réalisation d'un point presse après chaque Comité de Programmation
Affiches d'information * destinées aux lieux relais tels que mairies, intercom, partenaires ...
Document d'appel type plaquettes d'information* (A4/ 3 volets) en 3000 exemplaires.
Guide du porteur de projet* (type chemise support de 6 fiches) en 400 exemplaires.
2 Kakémonos mis à dispo des porteurs de projets lors d'inaugurations ou manifs (rôle
*l'ensemble des documents sera réalisé avec des encres végétales sur papier recyclé.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROGRAMME 2009-2010

| DEPENSES PREVISIONNELLES (HT) | | RECETTES PREVISIONNELLES (HT) | |
|--------------------------------------|----------------|--------------------------------------|----------------|
| AFFICHES | 1 000 € | LEADER (FEADER-55%) | 3 960 € |
| DOCUMENT D'APPEL | 2 200 € | CONSEIL REGIONAL AQUITAINE | 1 800 € |
| GUIDE DU PORTEUR DE | 3 000 € | PAYS | 1 440 € |
| KAKEMONOS | 1 000 € | | |
| TOTAL | 7 200 € | TOTAL | 7 200 € |

Annexe 2 : **Fiche Communication programmée en GAL Vallée du Lot, lors du Comité de Programmation du 14/09/09**

MESURE 3.2 : Etre acteur du laboratoire LEADER

**(DISPOSITIF N°431 : DU PLAN DE DEVELOPPEMENT RURAL HEXAGONAL)
ANIMATION/FONCTIONNEMENT**

COMMUNICATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER

Nom de la structure demandeuse : Syndicat mixte d'aménagement de la Vallée du Lot
Nom, Prénom du représentant légal de la structure demandeuse : CASSANY Patrick
Fonction du représentant légal : Président
Responsable technique du projet : SALACROUP Marina

Contexte

Le territoire du Pays de la Vallée du Lot 47 a été retenu parmi les 14 territoires d'Aquitaine pour mettre en œuvre un projet LEADER sur son territoire. La priorité ciblée est la suivante : « I.C.I un développement de qualité pour un territoire attractif » (Initiative, Cohésion, Identité). Afin de rendre accessible à tous l'existence de ce programme et d'attirer les porteurs de projets, nous souhaitons mettre un place sur ce territoire, un plan de communication qui se déclinera dans un premier temps en six outils allant du document synthétique à destination du largepublic jusqu'au document plus précis à destination des techniciens.

Descriptif technique de chaque élément :

1) **Charte graphique LEADER** élaborée à partir de la base existante du programme.
- Définition- création d'un logo sur la base des concepts suivants : Europe, monde rural, innovation, projets.

2) **Affichette d'accroche** :

Format A3 ou A2.

Composition : Message très court + visuel – Coordonnées de la structure animatrice.

3) **Document d'appel** :

Format : 100 * 210 (flyers)

Réduction de l'affichette d'accroche.

4) **Fiche synthétique de présentation du programme** : premier document explicatif (2 feuilles) donné aux porteurs de projets qui permet de décrire les axes du programme.

5) Livret technique à destination des acteurs relais.

Ce livret est un document de travail à destination des techniciens du territoire. C'est le caractère fonctionnel du document qui est recherché dans ce livret. Rendre plus lisible les éléments techniques du programme.

Plan de Financement :

| Nature dépenses | Montant TTC en € | Recettes | Montant € | En % |
|-------------------------------|------------------|-----------------------|--------------|-------------|
| Réalisation documents | 5 700 | Région | 1 425 | 25% |
| | | FEADER | 3 135 | 55 % |
| | | Autofin | 1 140 | 20 % |
| TOTAL dépenses prévues | 5 700 | Total recettes | 5 700 | 100% |

Calendrier : Année 2009-

| Année | Montant des dépenses HT |
|-------|-------------------------|
| 2009 | 5 700 € |

Avis des services instructeurs : DRAAF-

Avis des cofinanceurs : Conseil Régional :

Rappel des critères de sélection :

| Type d'indicateur | Indicateur |
|-------------------|---|
| Réalisation | Nombre d'actions de communication réalisées |

Rappel maquette financière :

| MesureActions | TAUX FEADER | Nb dossiers | Coût total unitaire |
|--------------------|-------------|-------------|---------------------|
| 3.1 Communication | 55% | 1 | 25 000 |
| Communication 2009 | 55% | 1 | 5 700 |

| MesureActions | TOTAL | Aides publiques | FEADER |
|--------------------|--------|-----------------|--------|
| 3.1 Communication | 25 000 | 25 000 | 13 750 |
| Communication 2009 | 5 700 | 3 135 | |

Avis comité de programmation du 14/09/2009 : Opportunité

Indicateurs de réalisation

Annexe 3 - Zoom sur le comité de programmation de la Vallée du Lot et ses modalités de travail, Montflanquin, le 14 septembre 2009

Le rôle du Comité de programmation (CP) dans l'élaboration des projets

. **Un Comité de programmation classique qui programme !** Il décide du soutien apporté par l'axe 4 du FEADER aux porteurs de projet dans le cadre de son plan de développement. Deux projets ont été programmés dans ce CP : « diagnostics forestiers dans le massif fuméolois » et « projet d'extension du musée du foie gras et extension d'espaces d'accueil ».

Mais aussi,

. **un Comité de programmation qui examine l'opportunité** de programmer le projet au regard de la stratégie développée par le GAL. Les porteurs de projets ont été ainsi invités à l'occasion de ce CP à venir présenter leur projet. Ce principe permet en amont une appropriation et une lecture plus fine du projet par les membres du CP. Avant programmation, une éligibilité réglementaire devra être fournie dans tous les cas par les services référents.

Ex : Pour le projet de l'association Pollen, il s'agit d'accompagner la commune de Cuzorn sur le développement d'une résidence d'artistes sur son territoire. La commande artistique aura pour objectif de valoriser, mieux faire connaître le territoire sur les dimensions patrimoine, paysages, ressources. En prolongement des actions culturelles menées sur la commune, ce projet jugé très structurant pour le territoire, sera programmé au prochain CP.

Et plus en amont encore,

. **un Comité de programmation qui rend compte des pré-projets pour information et réactions** des membres du CP.

Pour le projet du GAEC de Balen, il s'agit de favoriser une agriculture novatrice par la création d'un distributeur de lait cru. A l'issue de la présentation, le groupe a manifesté son intérêt sous réserve que ce GAEC fasse partie d'un réseau de promotion type « fermes ouvertes » pour « communiquer sur » et bénéficier d'un effet levier à terme.

Des indicateurs spécifiques établis pour chaque projet

Pour le projet de création de la médiathèque inter-communale dans la commune de Cancon, 4 critères ont été retenus considérant le projet comme devant répondre aux principes du développement durable : respect des conditions d'éco-conditionnalité, augmentation du public accueilli, intégration et respect du nombre d'heures d'insertion sociale et nombre d'ouvrages et d'animations consacrés aux thématiques, particulièrement agricole, vie locale et développement durable.

Des méthodologies de travail

. **Des groupes de travail restreints, sur plusieurs thématiques, agissant comme « force de proposition »** auprès des membres du CP

Ainsi, le groupe Communication du GAL a présenté son travail lors du CP, sur la création et l'édition de **supports de communication** pour le programme Leader (charte graphique).

Deux autres groupes « coopération » et « soutien aux micro-entreprises » planchent également, en particulier sur le principe et l'élaboration du contenu d'appels à projet.

.. Un appel à projet pour le développement de commerces multi-services

Considérant le nombre potentiellement important de projets sur le développement de commerces multi-services, le GAL a prévu de soutenir financièrement ces projets de création dans le cadre **d'un appel à projet**. Plusieurs critères sont proposés et particulièrement des

critères d'innovation permettant d'aller au-delà des activités de commerces multi-services traditionnelles.

. **Un appel à projet également pour les projets de coopération**, sur des thématiques restant à déterminer par le groupe avant début octobre.